

## **Le mouvement national durant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Bilan d'activités**

### **I – Messali et le PPA**

Le 26 juillet 1939, Le PPA est dissout par le gouverneur général. Messali est une nouvelle fois jeté en prison le 04 octobre. Le 17 mars 1941, Messali Hadj est condamné à «*16 ans de travaux forcés, 20 ans d'interdiction de séjour et à la confiscation de ses biens.* » Lorsque les juges lui proposent une collaboration, il leur répondit : «*Dans mes veines bouillonne un sang arabe, et ce sang arabe se refuse à toute servitude et à toute humiliation* ». Sa libération date du 26 avril 1943 où il est placé en résidence surveillée à Ksar el-Boukhari. Le 19 avril 1945, pour tentative d'évasion, Messali est exilé à El Goléa puis à Brazzaville. Pendant toutes ces années de prison ou de résidence surveillée, le PPA continue son activité, mais d'une manière clandestine. La direction est alors assurée par Mohammed Lamine Debaghine aidé par une jeune équipe dévoué (Hocine Asselah, Ben Youcef ben Khedda, Hocine Lahoual...)

### **II – Le Manifeste du peuple algérien**

L'arrivée au pouvoir du Maréchal Pétain n'apporte rien de spécial aux Algériens. Ferhat Abbas lui adresse un mémoire le 10 avril 1941 pour le presser d'engager des réformes, mais en vain. Le 22 décembre 1942, deux représentants musulmans remettent au gouverneur général Châtel un document sur la convocation d'une commission en vue de présenter «*un projet de réformes apaisant les inquiétudes des populations musulmanes* ». Une promesse fut donnée pour la tenue d'une conférence. Jusqu'au départ de Châtel, aucune suite n'est donnée à cette initiative.

Ferhat Abbas se tourne du côté de ces concitoyens et organise des réunions avec plusieurs représentants de toutes les tendances politiques. L'idée d'élaborer un texte pour le remettre à l'autorité française gagne du terrain. Ferhat Abbas se propose de rédiger la motion finale. Le 10 février le Manifeste du peuple algérien est adopté par les élus (Ferhat Abbas, Ben Djelloul, Saadane...) Debaghine du PPA et diverses personnalités dont des éléments des Oulémas et certains fonctionnaires de l'administration. Ce document qui revendique entre autres «*La condamnation et l'abolition de la colonisation...L'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes...La dotation de l'Algérie d'une constituante propre ...*» est remis au gouverneur général Peyrouton le 31 mars 1943 qui dit on l'a accepté comme «*base de la future politique franco-musulmane.* » Le 07 avril, un exemplaire est remis au général Catroux de passage à Alger, adressé au général de Gaulle.

Pour gagner du temps, Peyrouton mit en place le 03 avril une commission d'Étude économique et sociale musulmane pour faire des propositions de réformes. Les Algériens furent choqués par la composition de la dite commission (08 bachaghas, absence des représentants communistes et PPA). Après plusieurs réunions, la commission adopte, le 23 juin 1943, un projet de réformes banales dont seules quelques petites mesures furent appliquées en août 1943. Avant cela, la plupart des signataires du Manifeste, sous la pression administrative, font une volteface en réitérant leur attachement à la France.

Ferhat Abbas et ses amis publient le 26 mai 1943 un additif du Manifeste qui dit notamment qu'après la guerre serait mise en place «*un Etat algérien autonome après la réunion d'une Assemblée Constituante élue par tous les habitants d'Algérie* ». Le contenu est rejeté par

le général Catroux, nouveau gouverneur général. Pour autant, Ferhat Abbas ne baisse pas les bras. Il intensifie ses activités et réitère mainte fois ses appels pour la satisfaction du programme du Manifeste. Son entêtement dérange l'administration qui le place lui et le docteur Saadane en résidence surveillée en octobre 1943 et ce, pour une courte période.

À Constantine, de Gaulle déclare le 12 décembre 1943, que le Comité français de la libération nationale va octroyer la citoyenneté française à des dizaines de milliers d'Algériens avec le maintien de leur statut personnel. Il annonce l'augmentation de « *la proportion des Musulmans français d'Algérie dans les diverses assemblées qui traitent des intérêts locaux* » et ajoute qu'un « *grand nombre de postes administratifs seront rendus accessibles à ceux qui en auront la capacité* ». Par un arrêté daté du 14 décembre 1943, une commission chargée d'établir le programme des réformes politiques, sociales et économiques en faveur des musulmans est instituée. Présidée par le secrétaire général du gouvernement, elle est composée de 6 musulmans, de 6 européens et de 4 hauts fonctionnaires. Plusieurs personnalités sont convoquées pour qu'elles soient entendues. Messali Hadj est entendu le 15 janvier 1944. Il propose entre autres qu'à « *la place de la politique d'assimilation qui s'est révélée inopérante parce qu'illogique, une politique d'émancipation s'impose naturellement pour résoudre le problème algérien.* » « *Le musulman algérien, déclara t-il, demande avec ardeur à jouir de la citoyenneté algérienne lui garantissant l respect de sa langue, de sa religion, de ses droits politiques, sociaux, et économiques pour son émancipation* ».

Avant que la commission ne termine sa mission, de Gaulle promulgue l'ordonnance du 07 mars 1944 en validant les annonces du discours du 12 décembre 1943 ainsi que la décision de supprimer toutes les lois d'exception (code de l'indigénat, cours criminelles spéciales, décret Régnier...).

## **II- Les Amis du Manifeste et de la Liberté**

Sans tarder, Ferhat Abbas réagit à cette loi en créant les Amis du manifeste et de la liberté. Ce mouvement politique eut comme objectif la défense des idées du manifeste du peuple algérien et de « *rendre familière l'idée d'une nation algérienne et désirable la constitution en Algérie d'une république autonome fédérée à une république française rénovée, anti-coloniale et anti-impérialiste* ». Dans son article, il entend « *démasquer les agissements et les manœuvres des forces réactionnaires et des féodaux musulmans et français et de tous ceux qui ont un intérêt quelconque au maintien de l'ordre colonial* ». Rapidement, le mouvement AML se transforme en un front unique regroupant les Amis de Ferhat Abbas, le PPA clandestin et l'association des oulémas. Son journal Egalité tire à 15000 exemplaires et les adhésions au mouvement dépassent 100000 personnes. En avril 1945, ce parti compte 257 sections (Constantinois (115), l'Algérois (86), l'Oranie (56)). Toutefois, il semble dépasser par sa base, malgré les appels à la modération de Ferhat Abbas. À la conférence centrale des AML tenue les 02 et 03 mars 1945, Messali est proclamé comme « *leader incontesté du peuple algérien* ». La résolution finale demande la création d'un « *parlement et gouvernement algériens* » et rejette les thèses fédéralistes défendues par les partisans de Ferhat Abbas. À la veille du 01 mai 1945, les observateurs craignent un soulèvement général de la population algérienne vu le climat qui y règne à l'époque.

## **Bibliographie sélective**

- Roger Le Tourneau, Évolution politique de l'Afrique du Nord musulmane, Paris, A. Colin, 1962, p. 353.
- Collot Claude et Jean Robert Henry, Le mouvement national Algérien, textes 1912- 1954, 2e éd. O.P.U. Alger. et L'Harmattan, Paris 1981.

-Julien Charles André, L'Afrique du nord en marche. Nationalisme musulman et souveraineté Française paris 1972.